



CONSEIL "AGRICULTURE ET PÊCHE"

Bruxelles, le 15 juillet 2019

La session du Conseil "Agriculture et pêche" de juillet, la première sous la présidence finlandaise, sera présidée par M. **Jari Leppä**, ministre de l'agriculture et des forêts de la Finlande.

La session débutera à 10 heures et portera essentiellement sur l'agriculture.

Après l'approbation des points "A", la présidence finlandaise présentera au Conseil, en session publique, ses **priorités** et son **programme de travail** pour le deuxième semestre de 2019 dans le domaine de l'agriculture et de la pêche.

Les ministres recevront ensuite, en session publique, des informations sur les questions suivantes: la situation concernant la **peste porcine africaine**, le **bien-être animal durant le transport** sous les températures élevées des mois d'été et le rapport de la Commission sur l'état d'avancement du plan de mise en œuvre visant à accroître la disponibilité des **produits phytosanitaires à faible risque** et à accélérer la mise en œuvre de la **lutte intégrée contre les organismes nuisibles** dans les États membres.

Par la suite, la Commission présentera au Conseil le **rapport du groupe à haut niveau sur le sucre** et le Conseil procédera à un échange de vues sur les résultats de ce rapport et les perspectives pour le secteur, qui sera suivi d'un point d'information sur l'initiative **BIOEAST**.

Après le déjeuner, *en session publique*, les ministres procéderont à un échange de vues sur les aspects du **paquet de réforme de la politique agricole commune** (PAC) pour l'après-2020 liés à l'environnement et au climat.

Enfin, les ministres seront informés de la conclusion récente d'un **accord de libre-échange** entre l'UE et le **Mercosur** (accord de principe), des résultats de la troisième **conférence ministérielle pour l'agriculture de l'Union africaine et de l'Union européenne**, tenue à Rome le 21 juin, et de la question des **importations de riz du Myanmar/de la Birmanie**.

Une **conférence de presse** aura lieu à l'issue de la session, en présence de M. Hogan, membre de la Commission.

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: <http://nwsr.eu/p/212328>

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Programme de travail de la présidence

Au cours d'une session publique, la présidence finlandaise présentera son [programme de travail](#) et donnera un aperçu de ses principales priorités dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Le thème transversal de la présidence finlandaise sera la durabilité.

Dans le domaine de l'[agriculture](#), la présidence finlandaise aura pour priorité les négociations relatives aux propositions de la Commission sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) pour l'après-2020. Compte tenu de la valeur stratégique et économique croissante de la nourriture, de l'eau potable et de l'agriculture durable, la présidence promouvra une PAC mieux à même de faire face aux questions environnementales et au changement climatique.

La présidence promouvra également une utilisation durable des ressources naturelles, la biodiversité et les questions relatives au bien-être animal.

Le suivi de la situation du marché et des questions liées au commerce international ainsi que la bioéconomie et la foresterie constitueront également des priorités au cours du semestre à venir.

Dans le domaine de la [pêche](#), la présidence mènera les négociations relatives aux possibilités de pêche pour 2020 en mer Baltique, en mer Noire, dans l'Atlantique et en mer du Nord.

Par ailleurs, la présidence mettra l'accent sur le renforcement des travaux relatifs au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). En outre, elle poursuivra les travaux sur le règlement relatif au contrôle de la pêche, et elle traitera toutes les questions liées aux organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et aux pays tiers (APD).

AGRICULTURE

Paquet de réforme de la politique agricole commune (PAC) pour l'après-2020: aspects liés à l'environnement et au climat

En session publique, le Conseil procédera à un échange de vues sur les aspects du paquet de réforme de la PAC pour l'après-2020 liés à l'environnement et au climat ([10622/19](#)):

- un règlement sur les plans stratégiques relevant de la PAC ([9645/18](#) + [ADD 1](#));
- un règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC ([9634/18](#) + [ADD 1](#));
- un règlement portant organisation commune des marchés de produits agricoles ([9556/18](#)).

Les ministres seront notamment invités à se pencher sur les questions suivantes:

"Compte tenu des conclusions du Conseil européen invitant le Conseil et la Commission à faire avancer les travaux sur les conditions, les mesures incitatives et le cadre facilitateur à mettre en place de manière à assurer une transition vers une UE neutre pour le climat et de la nécessité d'honorer cet engagement également dans le cadre de la PAC:

- quels éléments des propositions de la Commission relatives à la PAC post-2020 estimez-vous essentiels pour réaliser l'ambition revue à la hausse en matière d'environnement et de climat?
- en ce qui concerne les propositions de textes formulées par les présidences autrichienne et roumaine, estimez-vous que des améliorations doivent être apportées pour réaliser l'ambition revue à la hausse en matière d'environnement et de climat, compte tenu du besoin de simplification, du critère de faisabilité pour les agriculteurs et des différences entre les situations locales?"

Les propositions de la Commission

Dans ses propositions de réforme de la PAC, la Commission introduit un nouveau modèle de mise en œuvre qui offrira aux États membres une plus grande souplesse quant à leur utilisation des fonds de l'UE et qui leur permettra d'élaborer des programmes taillés sur mesure. Sur la base de neuf objectifs économiques, environnementaux et sociaux à l'échelle de l'UE, il appartiendrait à chaque État membre d'élaborer un plan stratégique exposant la manière dont il entend atteindre ces objectifs, compte tenu de ses besoins, en recourant aux paiements directs, aux aides au développement rural et aux mesures de marché. La Commission approuverait chacun de ces plans, de manière à garantir la cohérence et la protection du marché unique, et suivrait les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs au moyen d'une série d'indicateurs de résultats définis au niveau de l'UE.

Les propositions de la Commission détaillent également les nouvelles obligations et incitations prévues pour les agriculteurs dans le domaine de l'environnement et de l'action pour le climat. Les paiements directs seraient subordonnés au respect d'exigences renforcées en matière d'environnement et de climat, et les États membres devraient proposer des programmes écologiques destinés à aider les agriculteurs à aller au-delà des exigences obligatoires, qui seraient financés par une part de l'enveloppe nationale pour les paiements directs.

En outre, la nouvelle PAC ciblerait mieux les petits et les jeunes agriculteurs, facilitant ainsi le renouvellement des générations, et elle chercherait à promouvoir une plus large utilisation des connaissances et des innovations.

Rapport du groupe à haut niveau sur le sucre

Le Conseil examinera un rapport du groupe à haut niveau sur le sucre ([10994/19](#)) et les délégations auront l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les recommandations qui y figurent.

Ce groupe a été mis en place par la Commission en novembre 2018 afin qu'il soit procédé à une évaluation approfondie du secteur du sucre au niveau national et européen après la suppression du régime de quotas le 30 septembre 2017. Le groupe s'est attaché à examiner la situation sur le marché du sucre, à recenser les principales difficultés et possibilités qui accompagnent la transition vers un marché moins réglementé et à examiner et évaluer les solutions et les mesures qui permettraient de répondre aux préoccupations des États membres.

Dans son rapport final, le groupe à haut niveau reconnaît que la situation délicate du marché du sucre est étroitement liée à la transition vers la situation postérieure à la suppression des quotas et que le marché doit encore trouver un nouvel équilibre. Le groupe considère que les questions suivantes présentent un intérêt pour le marché du sucre de l'UE et formule des recommandations pour chacune d'elles:

- soutien couplé facultatif
- relations contractuelles entre les cultivateurs et les producteurs de sucre
- outils de gestion des risques
- transparence du marché dans la chaîne d'approvisionnement en sucre
- interdiction récente des néonicotinoïdes et recours à l'autorisation d'urgence dans certains États membres
- dimension commerciale internationale
- financement européen des activités de recherche et d'innovation
- aspects socioéconomiques de la production de sucre

DIVERS

Peste porcine africaine

La Commission attirera l'attention du Conseil sur la situation concernant la peste porcine africaine dans l'UE ([10540/19](#)).

Neuf États membres de l'UE sont actuellement touchés par la maladie, à savoir la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie (sangliers sauvages et porcs d'élevage), la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Belgique (sangliers sauvages uniquement) et l'Italie (Sardaigne uniquement – foyer épidémique indépendant).

Depuis le dernier débat qui a eu lieu sur la peste porcine africaine, lors du Conseil "Agriculture et pêche" de janvier 2019, la maladie a continué de progresser dans de vastes régions de la Chine et d'autres pays asiatiques (Mongolie, Viêt Nam, Cambodge, République démocratique de Corée), suscitant de fortes inquiétudes dans d'autres pays, tels que les États-Unis et le Canada.

La Commission saisira l'occasion pour inviter tous les États membres à rester vigilants et à veiller à leur état de préparation, en particulier en raison du pic de la maladie qui survient pendant l'été.

Bien-être animal durant le transport sous les températures élevées des mois d'été

La Commission informera les ministres sur la question du transport d'animaux sur de longues distances dans des conditions estivales et sur son incidence sur le bien-être animal ([10541/19](#)).

La Commission appellera les États membres à redoubler d'efforts à tous les niveaux pour veiller au respect des règles existantes en matière de protection des animaux pendant le transport.

Produits phytosanitaires à faible risque et lutte intégrée contre les organismes nuisibles: rapport sur l'état d'avancement

La Commission présentera son rapport sur l'état d'avancement du plan de mise en œuvre visant à accroître la disponibilité de produits phytosanitaires à faible risque et à accélérer la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles dans les États membres ([10238/19](#)).

Le rapport souligne que, depuis 2016, des progrès ont été réalisés dans la transition vers le recours, par les agriculteurs de l'UE, à des pratiques phytosanitaires plus durables. Toutefois, la situation varie considérablement et certains États membres doivent intensifier leurs efforts pour privilégier et promouvoir des substances actives et des produits à faible risque. Par ailleurs, le rapport souligne que les États membres devraient accomplir des efforts supplémentaires afin d'appliquer les principes de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles dans les pratiques agricoles concrètes pour davantage de cultures.

Déclaration commune sur le rôle futur de l'initiative BIOEAST dans le contexte d'Horizon Europe

La délégation slovaque, au nom de la Bulgarie, de la République tchèque, de l'Estonie, de la Croatie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovénie et de la Slovaquie, présentera une déclaration commune sur le rôle futur de l'initiative BIOEAST dans le contexte d'Horizon Europe ([10907/19](#)).

L'initiative BIOEAST (initiative de l'Europe centrale et orientale en faveur d'une agriculture, d'une aquaculture et d'une sylviculture fondées sur la connaissance dans le cadre de la bioéconomie) a été mise en place en 2016 par les ministres de l'agriculture du groupe de Visegrad et elle compte aujourd'hui onze membres. L'objectif est de favoriser le soutien mutuel, l'échange de connaissances et l'échange de bonnes pratiques, de promouvoir la recherche et l'innovation et de renforcer la participation des membres de BIOEAST au programme-cadre pour la recherche et l'innovation.

Accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur: accord de principe

La Commission informera le Conseil des [résultats des négociations de libre-échange](#) entre l'UE et le Mercosur.

Le 28 juin 2019, l'Union européenne et les pays membres du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) ont achevé les négociations entamées de longue date en vue d'un accord commercial global qui fera partie d'un accord d'association plus vaste entre les deux régions.

Résultats de la troisième conférence ministérielle pour l'agriculture de l'Union africaine et de l'Union européenne (Rome, 21 juin 2019)

La Commission informera le Conseil des résultats de la troisième conférence ministérielle pour l'agriculture de l'Union africaine et de l'Union européenne ([10894/19](#)) qui a eu lieu le 21 juin 2019 à Rome.

À cette occasion, les membres de la Commission de l'UA et ceux de l'UE ont pour la première fois signé une déclaration politique, à laquelle tous les États membres se sont ralliés, accompagnée d'un plan d'action. L'objectif est de renforcer le partenariat intercontinental à tous les niveaux de la filière alimentaire. La déclaration prévoit des actions allant de la réaction aux enjeux climatiques à un programme de coopération entre agriculteurs, sur la base des [recommandations de la task force pour l'Afrique rurale](#) de mars 2019.

Importations de riz du Myanmar/de la Birmanie

La délégation italienne attirera l'attention du Conseil sur la situation difficile à laquelle est confronté le secteur du riz en Italie du fait de l'augmentation des importations dans l'UE de riz en provenance du Myanmar/de la Birmanie ([11137/19](#)).

La délégation italienne demandera à la Commission de suivre de près la tendance des importations de riz blanchi du type japonica, en franchise de droits, en provenance du Myanmar/de la Birmanie ainsi que l'impact relatif de ces importations sur le marché de l'UE, de prévoir la mise en place de contrôles efficaces et appropriés dans les ports d'arrivée, et d'ouvrir une enquête afin d'établir si les conditions requises pour la réintroduction de droits normaux du tarif douanier commun sont réunies.
